



UNION EUROPEENNE



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.comSite web : www.foretcommunale-cameroun.org

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie
REGION DE L'EST
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG
COMMUNE DE DIMAKO
CELLULE FORESTIERE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
EAST REGION
UPPER NYONG DIVISION
DIMAKO COUNCIL

**TERMES DE REFERENCE POUR LES OPERATIONS DE PREPARATION ET DE
MISE EN TERRE DES PLANTS POUR REBOISER 50 HECTARES DANS LA
FORET COMMUNALE DE DIMAKO**

Date :	Du /03/2020 au /12/2020
Durée :	Jours
Lieu :	Dimako
Objectif principal :	L'objectif principal de cette activité vise à réaliser les opérations de préparation et de mise en terre pour le reboisement de 50 ha dans la forêt communale de Dimako
Chef de l'activité	M. Yves D. TOKAMBOU NTEME, Maire de la Commune de DIMAKO
Equipe de l'activité	- Le Point Focal du projet reboisement 1400 ; - Le responsable d'antenne CTFC zone de transition écologique ; - L'équipe technique municipale - M. Gérard FOUMA BIDJA
Logistique	Véhicule, moto, décimètres, ficelles et autres
Référence TOMPRO	
Budget de l'activité	912 870 FCFA (soit 842 870 FCFA pour la Contribution de l'AFCAM et 70 000 Cent Soixante-dix mille pour la contribution de la commune de Dimako)
Composante	Composante 3
Activité	3.1.4 préparer le terrain et mettre les plants en terre
Sous activités	Sous-activité 3.1.4.1 : Sous-activité 3.1.4.3: effectuer la mise en terre des plants
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	La Commune de DIMAKO

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Dimako et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu la réalisation des activités de mise en terre des plants sur une superficie de 50 ha dans la forêt communale de Dimako. Le travail consistera à distribuer les plants au près des trous et effectuer la mise en terre. L'écartement entre les plants est fonction de l'espèce choisie, de l'objectif de la plantation (bois de feu, bois de sciage, bois d'œuvre, protection), du mode de gestion et d'entretien et du type de terrain (riche ou dégradé, plat ou en pente). D'où l'objet du présent Tdrs de vulgariser les plantations d'anacardières pour s'inscrire dans la construction des chaînes de valeur autour des plantations respectant ainsi les orientations du nouveau programme gouvernemental de développement des plantations. Cette initiative de la Mairie de Dimako avec l'appui de l'Union européenne s'inscrit dans la démarche de restauration des paysages dégradés.

La décision de Yaoundé de relancer la filière de l'anacarde appuyée par le projet Reboisement 1400 est soutenue par les résultats d'une étude relative au développement des chaînes de valeur de cette culture, présentée au cours d'un atelier de restitution. Celle-ci a conclu que ce secteur pourrait fortement contribuer à l'économie du pays, particulièrement alors que le Cameroun est en pleine stratégie de diversification du secteur agricole.

Un potentiel agricole sous-exploité

En relançant la filière de l'anacarde, les autorités camerounaises tentent également de remédier à une sous-exploitation du potentiel agricole du pays. Avec un potentiel estimé à des millions d'hectares, le Cameroun n'a qu'une production annuelle de 108 tonnes d'anacarde ou noix de cajou. Ce qui représente peu pour le pays. « *Pourtant, l'amende et la pomme qui en sortent sont très prisées pour la consommation directe et même pour l'industrie cosmétique et la pâtisserie* », soulignent les membres du PADER.

En termes de contribution, les experts de la GIZ ont présenté, lors d'un atelier de restitution, les différentes étapes du processus de formulation de la stratégie de développement de la filière, de son diagnostic et le document de stratégie. Ainsi, à l'horizon 2023, la production d'anacarde au Cameroun devrait générer un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards de francs CFA. En ce qui concerne la dimension socio-économique,

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

la mise en œuvre de la stratégie de développement va permettre d'améliorer les compétences de milliers de personnes et aider à la création de 151 650 emplois autour de la filière.

L'anacarde est un fruit à pomme et à noix dont la plante jouit d'un climat tropical.

Au Togo, La production qui était à 390 kilogrammes par l'hectare en 2015 a atteint aujourd'hui 2 tonnes grâce à l'appui technique de l'Etat, à en croire les producteurs. Les variétés importées du Ghana depuis 2016 produisent déjà après 17 mois contrairement à ce qui est ordinairement cultivé et qui commence à produire après 5 à 7 ans. Il est également démontré qu'un pied d'anacardier peut produire jusqu'à 60 kg.

Filière anacarde, un secteur pourvoyeur d'emploi

Comme les autres produits de valeur à l'instar du cacao, café, coton etc. la culture de l'anacarde nécessite une forte ressource humaine. En effet « *un hectare d'anacardier nécessite 69 personnes dont 39 femmes* » selon M. Koriko Adjemini, Président de la fédération Nationale des Coopératives productrices d'Anacarde du TOGO. Si un seul hectare peut employer autant de personnes, il faut que la jeunesse pense retourner à la terre surtout à la culture de l'anacarde comme le martèle le président Koriko : « *De la pépinière jusqu'à la récolte du fruit, cette culture offre assez d'emploi* ».

L'anacarde et ses vertus

L'anacardier est un grand consommateur du CO2. Une partie du fruit qui est la pomme de l'anacarde produit du jus qui est transformé en vinaigre, en sirop, en vin de table, et même en l'alcool éthylique. Le résidu de cette pomme sert d'aliment aux animaux. Quant à la noix, son amande est une substance délicieuse qui n'a aucune trace de cholestérol et donc la consommation à un pouvoir rajeunissant. La coque donne dans un premier temps une huile qui est utilisée par un appareil de l'Avion comme lubrifiant, une seconde extraction de liquide entre dans la fabrication d'insecticide 1e et 2e degrés. Les débris de la coque rentrent dans la fabrication de patin de frein. Rien n'est donc inutile à ce fruit.

L'anacarde, du trésor négligé

Des tonnes d'anacardes bruts sont exportées chaque année vers le Vietnam, l'Inde, la Chine à un prix moyen de 700 francs le kg FOB. Mais les amandes blanches sont transportées vers l'Allemagne et un peu partout dans le monde entier. Une piste de richesse à explorer et à développer pour le bien de l'économie nationale. Voilà une culture à valoriser pour pallier aux énormes difficultés auxquelles fait face le pays, et aussi assurer un avenir radieux à la jeunesse. Car, la culture de l'anacarde permet au cultivateur de gagner de son vivant et d'en réserver en héritage puisqu'il y a des variétés qui ont une durée de vie de 50 ans.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité vise à réaliser les opérations de préparation et de mise en terre pour le reboisement de 50 ha dans la forêt communale de Dimako.

2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

8

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- ✦ Assurer le transport et la distribution des plants vers les espaces à reboiser et à côté de chaque trou;
- ✦ Mettre en place les plants et reboucher les trous ;
- ✦ Sensibiliser les populations sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones.

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La mise en terre des plants va respecter le même dispositif que celui des opérations de piquetage et de trouaison. Aussi, les services des ministères de l'Environnement et ceux des Forêts et de la Faune ont été contactés et vont contractualiser avec la commune des contrats-programmes pour apporter leur appui en renforcement des capacités en matière de mise en terre des plants, d'arrosage et d'entretien des plants.

Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandums d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité et même au-delà du territoire communal.

Pour ce qui est du transport et de la manutention des plants, les travaux devront être effectués très tôt le matin avant 10 heures. Les plants qui seront mis en terre le lendemain devront être arrosés et mis à l'abri du soleil et procéder par la suite à un deuxième arrosage à la veille et très tôt le matin avant leur dépôt sur les espaces à reboiser le jour de la mise en terre.

Aussi, pendant les opérations de mise en terre des plants, une (01) réunion de sensibilisation des parties prenantes sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones sera organisée par une personne ressource sur une durée de 02 jours.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- ✦ Au moins 7 143 plants transportés et distribués sur les espaces à reboiser ;
- ✦ 7 143 plants sont mis en terre ;
- ✦ 01 réunion de sensibilisation est organisée

5. PRODUITS DE L'ACTION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- ✦ Rapport de mise en terre des plants ;
- ✦ Liste de présences des manœuvres ;
- ✦ Fiche de décharges de l'activité ;

